

Présentation des ateliers relais

Les CEMEA Rhône-Alpes interviennent depuis plusieurs années au titre d'association complémentaire de l'enseignement public dans les académies de Grenoble et de Lyon. Il s'agit d'un travail en partenariat avec l'Education Nationale dans le cadre de notre Convention Pluriannuelle d'Objectifs.

« Les dispositifs relais – classes et ateliers – constituent un des outils privilégiés de lutte contre le décrochage scolaire et la marginalisation sociale des jeunes soumis à l'obligation scolaire » (extrait de la lettre du recteur de l'académie de Grenoble).

Le dispositif Atelier Relais (la Classe Relais étant un peu différente) propose à des collégiens, de 5^{ème} et de 4^{ème} principalement, de retrouver, en sortant de la classe, la motivation et un comportement qui leur permettra de reprendre ensuite une scolarité classique. Ce dispositif ne relevant ni de l'enseignement adapté ni de l'enseignement spécialisé, travaille dans une perspective préventive pour prendre en charge les élèves en risque de marginalisation scolaire voire de déscolarisation (échec scolaire, problème de vie scolaire, absentéisme), ceux que l'on appelle les « élèves décrocheurs ».

Dans des groupes de 6 à 10 jeunes venant de différents collèges et sur une durée de 4 à 5 semaines, les élèves sont accueillis pour travailler autrement les matières scolaires mais aussi vivre des activités sportives, manuelles et culturelles visant à travailler sur les attitudes, la valorisation des personnes et le réinvestissement des apprentissages formels. Les équipes sont tenues de construire pour chaque jeune accueilli un projet individuel prenant en compte sa situation scolaire et personnelle avant son arrivée mais aussi un accompagnement au retour dans l'établissement scolaire d'origine. L'Atelier Relais n'est qu'un passage dans une structure autre que le collège pendant lequel l'élève reste scolarisé dans sa classe, et la question de son retour est donc centrale pour les équipes éducatives.

Ce dispositif de l'Education Nationale se construit obligatoirement en partenariat avec une association complémentaire de l'enseignement public et, à ce titre, les CEMEA continuent d'intervenir sur deux ateliers relais de l'agglomération grenobloise. L'équipe pluridisciplinaire est composée d'un coordinateur de l'éducation nationale, deux assistants d'éducation, de professeurs intervenant ponctuellement et d'un animateur de l'éducation populaire. L'animateur des CEMEA a pour mission d'organiser et de mener les activités socioculturelles, à mi-temps sur chacun des dispositifs. Les élèves bénéficient de ses compétences de Brevet d'Etat de Judo ainsi que d'activités dites de contournement telles que la menuiserie, les activités scientifiques ou culturelles qui demandent aux élèves de réinvestir des savoirs acquis en cours et développent de nouvelles compétences. Pour l'année à venir, il est par exemple proposé aux élèves passant par l'Atelier Relais de suivre la formation aux gestes de premiers secours (PSC 1). En lien avec le travail des enseignements, toutes ces activités trouvent une place dans le socle commun de connaissances et de compétences, qui encadre les enseignements scolaires des dispositifs relais.